

Comment faire ?



Afin de vous proposer un large choix d'ouvrages selon vos goûts, le personnel de la médiathèque se tiendra à votre disposition pour une rencontre afin de mieux cerner vos attentes.

Renseignements et inscriptions



Médiathèque

Antoine de Saint Exupéry
1 rue Charles de Gaulle
49130 Les Ponts-de-Cé
Du mardi au samedi
Tél : 02 41 79 76 00

mediatheque@ville-lespontsdece.fr

<http://mediatheque.ville-lespontsdece>

Médiathèque
Antoine de Saint Exupéry

Service de portage de livres

VOTRE MÉDIATHÈQUE À DOMICILE



livres, CD, DVD chez vous

Vous aimez la **lecture**, la **musique**...?

Vous êtes une **personne isolée** avec des difficultés pour vous déplacer ?

Si vous ne pouvez pas venir à la médiathèque, **la médiathèque vient à vous.**



Pourquoi ?

La médiathèque propose le service

Médiathèque à domicile pour apporter toute la richesse des collections de la médiathèque aux personnes qui ne peuvent pas se déplacer (de façon temporaire ou permanente).

Pour qui ?

Ce service s'adresse aux **personnes ne pouvant pas ou plus se déplacer** pour des raisons de santé ou des problèmes de mobilité liés à l'âge ou à un handicap, qu'elles soient domiciliées chez elles ou en établissement.

Il est réservé aux résidents des Ponts-de-Cé.



Quand ?

Les bibliothécaires se déplacent à votre domicile le **3ème jeudi de chaque mois**. Le service est **suspendu durant le mois d'août**.

Quels ouvrages ?

Vous pourrez emprunter des **livres** (en grands caractères si vous le souhaitez) : romans, biographies, documentaires, des **revues**, des **CD** de musique, des **textes enregistrés**, des **DVD** (films et films documentaires), etc.

Vous pourrez être conseillé dans vos choix par les bibliothécaires.

Si vous avez des demandes particulières de lecture ou d'écoute (auteur, livre précis...), les bibliothécaires se chargeront, dans la mesure du possible de vous apporter les documents disponibles.

Combien ça coûte ?

Un **essai** à titre gracieux est effectué les deux premières visites.

Si vous souhaitez continuer, vous devrez vous acquitter d'un **abonnement** à la médiathèque, le portage mensuel étant **gratuit**.

Selon vos conditions de ressources, le CCAS peut vous proposer une aide financière prenant en charge le coût de l'adhésion.